



Programme d'action
en faveur du **maintien**
de l'**agriculture**
en **zones humides**
du bassin Artois-Picardie

ENSEMBLE,
ÉLEVONS
NOS AMBITIONS
POUR DEMAIN



DOSSIER DE PRESSE

Contacts presse Agence de l'Eau Artois-Picardie

Cathy Céлары c.celary@eau-artois-picardie.fr, responsable des relations presse

03 27 99 83 27 - 06 68 97 68 10

Dominique Poncet d.poncet@eau-artois-picardie.fr, chef du service communication et information

03 27 99 83 19 – 06 11 77 89 26



Programme d'action
en faveur du **maintien**
de l'**agriculture**
en **zones humides**
du bassin Artois-Picardie

ENSEMBLE,
ÉLEVONS
NOS AMBITIONS
POUR DEMAIN



SOMMAIRE

Communiqué

Fiche 1 : maintien de l'agriculture dans les zones humides en Artois-Picardie, bilan d'un programme

Fiche 2 : concilier exploitation agricole et préservation des zones humides

Fiche 3 : les partenaires

Annexes :

- Les sites pilotes
- Fiches capitalisation
- Contre courant « zones humides »
- Les zones humides

Contacts presse Agence de l'Eau Artois-Picardie

Cathy Céлары c.celary@eau-artois-picardie.fr, responsable des relations presse

03 27 99 83 27 - 06 68 97 68 10

Dominique Poncet d.poncet@eau-artois-picardie.fr, chef du service communication et information

03 27 99 83 19 – 06 11 77 89 26

Communiqué

PMAZH, ou la chronique d'un programme d'actions à succès pour un maintien de l'agriculture en zones humides

2013-2018, un programme d'actions qui a déjà 6 ans !

4 millions d'euros investis par l'agence de l'eau alors que 2,8 millions d'euros étaient prévus !

Un sacré challenge au départ et un vrai succès à l'arrivée dans un monde où concilier agriculture et zones humides paraît compliqué.

A l'échelle du bassin Artois-Picardie qui recouvre la plus grande partie de la région des Hauts-de-France, au terme de la période 2013-2018, le constat est le suivant :

- Plus de 150 agriculteurs sont impliqués dans le programme,
- Près de 600 suivis technico-économique d'exploitation agricole ont été réalisés,
- un suivi du parasitisme est en place dans 120 élevages afin de mettre en place des traitements préservant la santé des bêtes et la biodiversité.
- Une trentaine d'éleveurs s'est engagée dans une réflexion pour valoriser au mieux les prairies.

C'est dans ce contexte que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a souhaité organiser cette journée technique. Objectif premier : restituer et partager les actions menées lors de ce programme mais aussi ouvrir sur les perspectives qui seront développées au cours du 11^{ème} programme.

En sus des expériences partagées lors de la journée, seront valorisées des fiches descriptives de sites pilotes mais aussi des fiches techniques de capitalisation qui peuvent permettre à d'autres territoires de s'inspirer de ces démarches.

Partager ces expériences, les changements de regards qui se sont opérés et susciter l'envie à d'autres acteurs de s'engager dans une démarche similaire, faire perdurer l'action tout en la rendant autonome, telle est la volonté des acteurs de ce programme d'actions.

Fiche 1 : maintien de l'agriculture dans les zones humides en Artois-Picardie

Conscients des enjeux multiples de la préservation des zones humides sur le bassin, et notamment que l'une des clés de ces enjeux est la préservation de ces terrains exploités pour un usage agricole, les acteurs du Bassin Artois-Picardie ont développé un Programme pluriannuel spécifique de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH 2013-2018).



L'objectif de ce programme était de proposer et d'expérimenter des solutions permettant un équilibre entre le maintien et le développement d'une agriculture viable et intégrée dans les territoires et la préservation des zones humides et de leurs fonctionnalités.

5 axes de travail

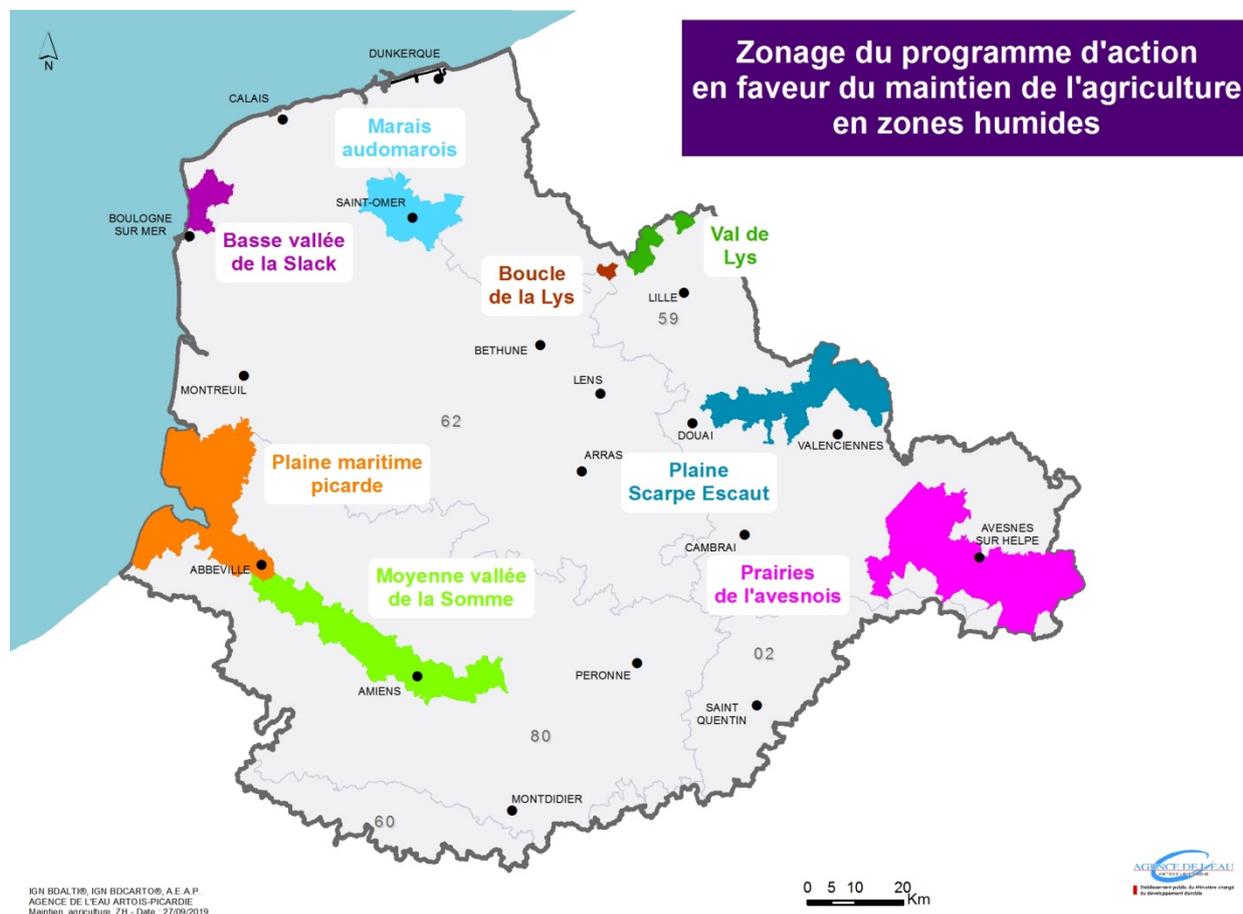
Les partenaires et les acteurs de terrain ont défini ensemble ce programme d'action comportant 5 axes de travail :

- **l'optimisation de l'action publique** afin d'améliorer, si nécessaire, les systèmes d'aides actuels (Mesures Agri-environnementales et Climatiques, accompagnement aux changements de systèmes...) et/ou pour développer de nouveaux outils tel que le paiement du service environnemental ;
- **la maîtrise du foncier** pour limiter la déprise agricole ;
- **l'accompagnement technique des agriculteurs** pour optimiser leurs systèmes de production en tenant compte de la spécificité de ces milieux et les former à la préservation de ces milieux naturels ;
- **la valorisation des productions agricoles** issues des zones humides pour améliorer le revenu des agriculteurs concernés ;
- **l'évaluation et la capitalisation des expériences** qui seront menées pour que ce travail puisse profiter à tous les territoires concernés du Bassin.

Les expériences menées dans le cadre de ce programme sont partagées au sein d'un réseau des acteurs du Bassin travaillant sur l'agriculture et/ou la préservation des zones humides (organisations professionnelles agricoles, parcs naturels régionaux, gestionnaires de milieux naturels, réseau de vétérinaires, région, départements, services de l'Etat, agence de l'eau Artois-Picardie...). Ce réseau permet d'enrichir les échanges techniques entre les acteurs de terrain, de mutualiser les connaissances et donc d'alimenter les réflexions en cours sur le Bassin.

Dans le cadre de son 10^{ème} programme d'actions (2013-2018), l'Agence de l'Eau Artois-Picardie avait mobilisé 2,8 M€ pour soutenir ce programme d'action et soutenir financièrement les opérateurs (Chambre d'Agriculture, Parc naturel régional, collectivité...) en charge de sa mise en œuvre.

Ce programme a connu un franc succès. Les acteurs de terrain des 8 sites-pilotes ont déployé dans leur territoire le programme d'action et mis en place les instances de gouvernance (comité technique, comité de pilotage).



Sur chaque site, la caractérisation de l'agriculture pratiquée dans la zone, l'occupation du sol et un premier état des lieux en termes de biodiversité des prairies humides ont été réalisés. Ceci a permis de définir un programme d'action partagé par les acteurs impliqués.

Tous ces sites ont en commun la mise en place d'un accompagnement technique et économique d'éleveurs. S'il n'a pas toujours été simple de convaincre les éleveurs exploitant des prairies humides de s'engager dans le programme, à ce jour c'est environ 20% des exploitants concernés qui bénéficient, grâce au programme, d'accompagnements individuels qui leur permettent de progresser. Ils sont de plus en plus nombreux à participer aux rencontres de groupe dont les échanges sont de plus en plus enrichissants. La dynamique de groupe semble à présent bien engagée sur certains territoires.

Cet accompagnement permet également aux structures engagées dans le programme (Chambres d'agriculture, Avenir Conseil Elevage, VET'EL, Bio en Hauts de France, l'Institut de l'élevage, Parcs Naturels Régionaux, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels...) d'avoir une vision partagée et objective des systèmes d'exploitation et des pratiques de gestion de l'herbe de chaque territoire. Ceci devrait permettre, à terme, d'identifier les stratégies à privilégier dans chacun des territoires.

6 des 8 sites pilotes bénéficient d'une animation afin de développer les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC). Ceci a permis à trois sites-pilotes de bien développer ces mesures sur leur territoire et pour les 3 autres d'avoir un regard critique sur ces outils.

Sur l'ensemble des sites-pilotes :

- Plus de 150 agriculteurs impliqués dans le programme,
- Près de 600 suivis technico-économiques d'exploitation agricole réalisés,
- une trentaine d'éleveurs s'est engagée dans une réflexion pour valoriser au mieux les prairies.
- un suivi du parasitisme est en place dans 120 élevages afin de mettre en place des traitements préservant la santé des bêtes et la biodiversité.

Quelques exemples de projets de maintien de l'agriculture menés avec succès grâce au PMAZH (descriptif complet en annexe dans les fiches par site-pilote)

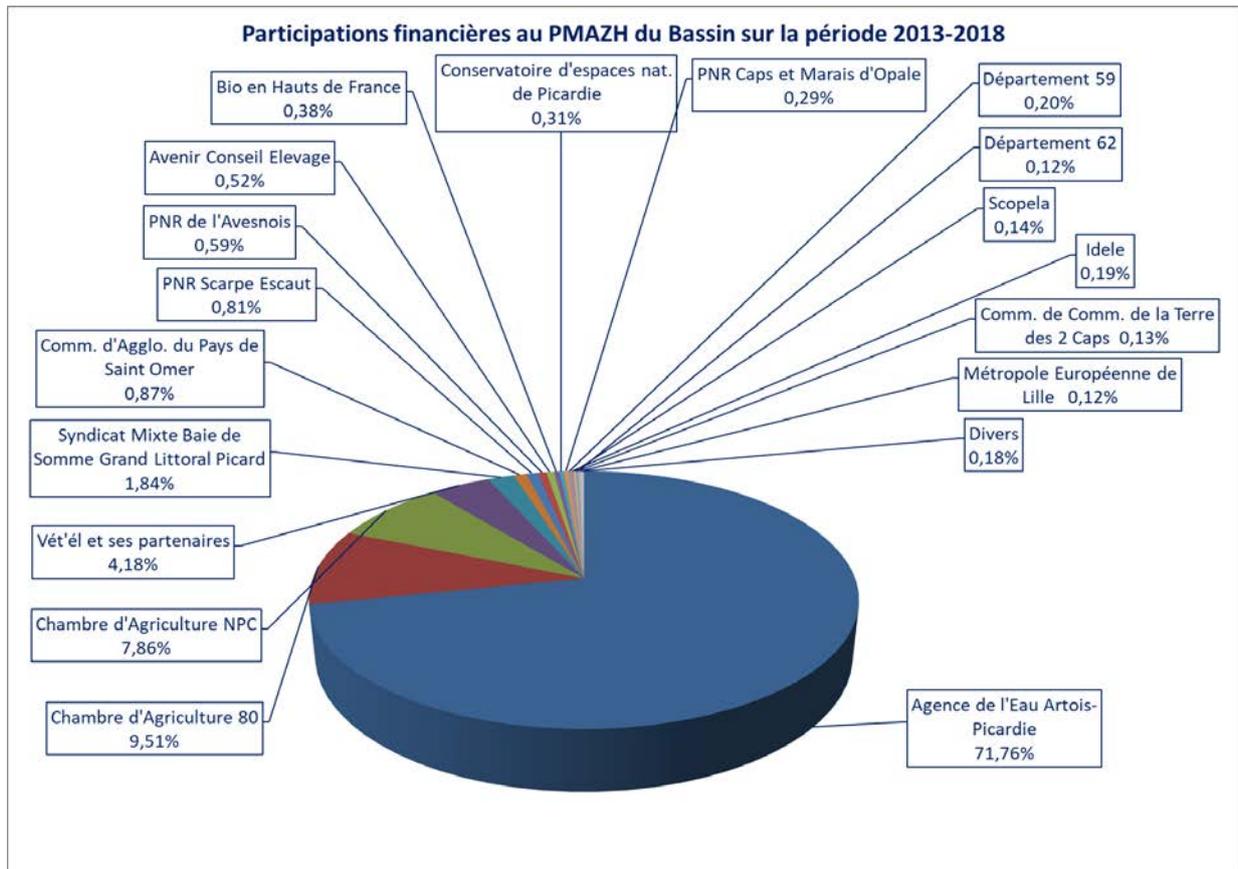
- la Basse vallée de la Slack,
- la boucle de la Lys,
- le marais audomarois,
- la Moyenne Vallée de la Somme,
- la plaine maritime picarde,
- la plaine Scarpe-Escaut,
- les Prairies de l'avesnois,
- le Val de Lys.

Un engagement reconduit jusqu'en 2024

Finalement, durant le 10^{ème} programme, ce sont près de 6 millions d'euros qui ont été consacrés directement au PMAZH auxquels il faut ajouter :

- la participation des Départements et de la Région (circuits courts, développement de l'agriculture biologique, convention avec les gestionnaires d'espaces naturels...),
- l'aide directe aux agriculteurs (via les MAEC notamment).

La participation financière de l'agence s'élève à 4 millions d'euros soit 143% de l'enveloppe budgétaire initialement alloué au PMAZH dans le cadre du 10^{ème} programme : un franc succès !



Dans le cadre de son 11^{ème} programme, c'est 5 millions d'euros que l'agence de l'eau a souhaité mobiliser.

Le nouveau PMAZH (2019-2024) vise désormais à mettre à profit les premiers résultats en proposant un appui technique adapté au plus juste aux besoins des agriculteurs situés dans ces zones. Certaines actions se poursuivent (suivi du parasitisme, calcul des marges brutes) et de nouvelles voient le jour. Parmi les nouveautés, de l'accompagnement individuel et collectif supplémentaire sera proposé aux agriculteurs. La démarche Pâtur'Ajuste** se développe également sur plusieurs territoires

**sources / chambre agriculture des hauts de France et Agence de l'Eau Artois-Picardie*

*** La démarche Pâtur'Ajuste a été développée en 2011 en s'appuyant sur des expériences territoriales et en mobilisant les résultats de la recherche sur les comportements alimentaires des troupeaux, sur les dynamiques de végétation et sur l'organisation des pratiques d'élevage au sein des exploitations. Elle cherche à donner les moyens aux éleveurs d'ajuster leurs pratiques à leur situation, c'est-à-dire en fonction de leur ferme, pour atteindre leurs propres objectifs, grâce à l'observation des impacts du troupeau sur la végétation.*

Fiche 2 : concilier exploitation agricole et préservation des zones humides

L'Agriculture, 70% de la superficie de la région Hauts-de-France

Plus de 25.000 exploitations agricoles (chiffres 2016), utilisent environ 2.179.823 hectares de Surface Agricole Utile (soit 70% de la superficie du bassin Artois-Picardie : 3.196.862 hectares). Par rapport au reste du territoire national, l'agriculture de ce bassin se caractérise par davantage de terres arables et moins de prairies.

L'agriculture, dans la région des Hauts-de-France, peut être à l'origine de trois types de pressions sur les ressources en eau et les milieux aquatiques :

- ☞ la pollution par les nitrates et le phosphore du fait des apports d'engrais ou d'effluents organiques non utilisés par les plantes ;
- ☞ la pollution par les pesticides du fait d'une utilisation excessive de ces produits ou de leur dégradation incomplète ;
- ☞ la pollution par la présence de matières en suspension dans les cours d'eau suite à des phénomènes d'érosion et de ruissellement.

Des solutions techniques existent pour limiter les risques, notamment :

- ☞ augmenter la couverture des sols en hiver, la part des prairies dans les assolements et les surfaces enherbées le long des cours d'eau ;
- ☞ sécuriser les sites de stockage (effluents d'élevage, pesticides) ainsi que les sites de remplissage et de lavage des pulvérisateurs (pesticides) ;
- ☞ sécuriser les filières d'utilisation des effluents organiques en agriculture ;
- ☞ équilibrer la fertilisation des cultures en utilisant des outils qui permettent de mieux connaître les besoins des plantes et les disponibilités du sol ;
- ☞ faire évoluer les systèmes de production vers des systèmes agricoles moins consommateurs d'intrants et plus respectueux de la ressource en eau, comme l'agriculture biologique.

L'agriculture biologique reste encore peu représentée dans le bassin avec 1,5% de la surface agricole (contre moins de 1% en 2013).

Département	Agriculture biologique en 2017 ⁽¹⁾
Aisne	137 exploitations pour 5.097 hectares concernés (certifiées bio ou en conversion)
Nord	305 exploitations pour 10.906 hectares concernés (certifiées bio ou en conversion)
Oise	111 exploitations pour 7.490 hectares concernés (certifiées bio ou en conversion)
Pas-de-Calais	175 exploitations pour 4.476 hectares concernés (certifiées bio ou en conversion)
Somme	146 exploitations pour 4.637 hectares concernés (certifiées bio ou en conversion)

(1) Sources mémento 2018 – DRAAF

les zones humides, un rôle essentiel pour l'agriculture

Les zones humides jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement de nos sociétés, en raison de leur forte productivité biologique. Ces milieux fournissent une large variété de produits :

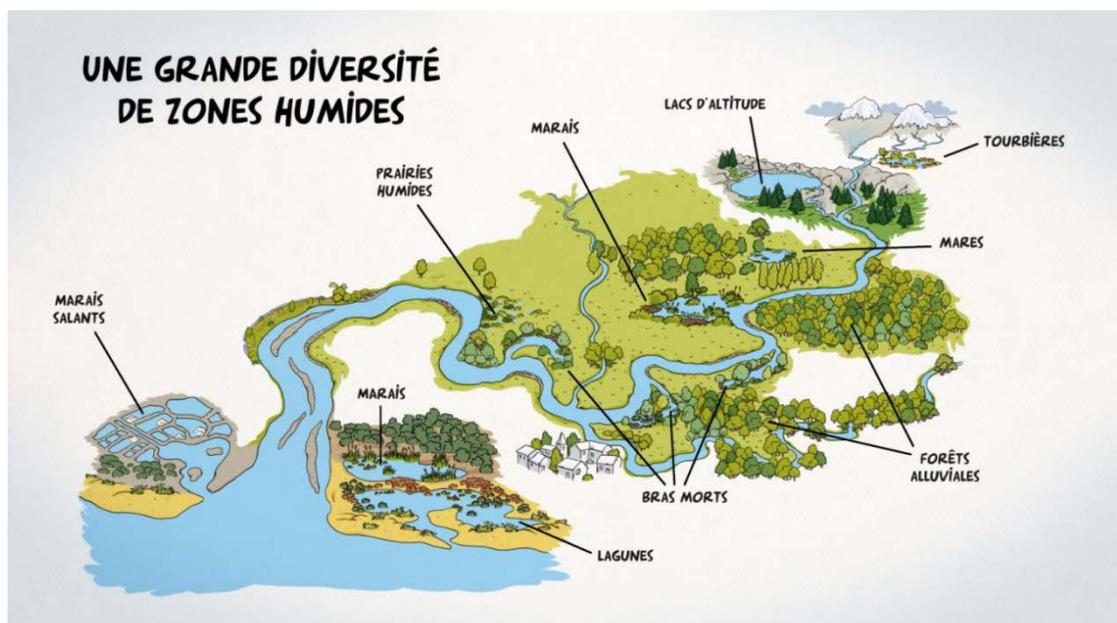
- **production agricole** : herbages, pâturages, légumes, agneau de prés salés Baie de Somme, salicorne des zones humides littorales, chou-fleur de Saint-Omer dans le Marais audomarois;
- **production piscicole**
- **production conchylicole**
- **matières premières** : pour la construction - bois, etc. / pour l'artisanat - argile, osier, joncs, etc. / ou pour le chauffage - bois, tourbe .



Enjeu économique et écologique

Les zones humides du monde entier offrent de nombreux services à l'Homme.

Les agriculteurs sont les premiers gestionnaires des zones humides. En conséquence, ils font aussi partie des garants de la qualité de l'eau, des produits et de la biodiversité de ces territoires. L'agriculture en zone humide est un enjeu aussi bien écologique qu'économique.



Source : vidéo « zones humides, zones utiles :agissons ! » Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse

LES ZONES HUMIDES DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Des zones humides palustres.

Ce sont des plans d'eau d'une profondeur inférieure à 6 mètres comme les étangs et les mares. Ces milieux ont été entretenus par l'homme pour la pisciculture, la pêche ou la chasse. Elles servent aussi d'abreuvoir pour le bétail ou de réservoir d'eau. Ici le marais Audomarois.

Des zones humides côtières.

Ce sont des écosystèmes entièrement soumis à l'influence de l'eau de mer et à l'immersion périodique. Ce sont par exemple les vasières, submergées à chaque marée et dépourvues de végétation, ou encore des présalés immergés temporairement et présentant une végétation dense, comme ici en baie d'Authie.

Des tourbières et les bas marais : un exemple dans la moyenne vallée de la Somme.

La tourbière est un écosystème constamment saturé d'eau au sein duquel s'accumulent les matières organiques non décomposées, formant la tourbe. Les tourbières véritables se distinguent des bas-marais par l'épaisseur de la tourbe supérieure à 50 centimètres.

Des zones humides alluviales.

Elles sont situées en fond de vallées. Les pratiques agricoles traditionnelles conjuguées aux phénomènes d'inondation ont progressivement façonné ces paysages typiques, dominés par les prairies humides, telles les prairies de l'Avesnois et les boisements alluviaux.

Fiche 3 : les partenaires de la journée technique

Avenir Conseil Elevage



AVENIR CONSEIL ELEVAGE

Un accompagnement sur mesure

Avenir Conseil Elevage est une entreprise spécialisée dans le **conseil technique et économique en élevage** laitier ou allaitant, en s'appuyant notamment sur les données issues de la **mesure des performances des animaux** qu'elle réalise, et dans **l'accompagnement des éleveurs**. Implantée dans les 4 départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise et de la Somme, son équipe de 180 collaborateurs lui permet de proposer aux éleveurs **une offre de services très diversifiée** :

- **Conseil régulier lait et viande,**
- **Mesure des performances individuelles,** avec différents indicateurs selon les objectifs de l'éleveur.
- **Conseil spécialisé dans plusieurs domaines** : qualité du lait, alimentation, bâtiments d'élevage et environnement, reproduction, élevage des génisses, fourrages, robot de traite, viande, boiteries, technico-économique, accompagnement de projet, coaching/accompagnement humain.

Au service du PMAZH

- Accompagnement Technico-économique
- Suivi et conseil sur les prairies

Avenir Conseil Elevage s'implique dans le PMAZH dans 2 domaines : l'accompagnement technico-économique d'éleveurs et le conseil sur les prairies sur 7 des 8 sites pilotes du programme.

BIO en Hauts-de-France

→ www.bio-hautsdefrance.org



• BIO EN HAUTS-DE-FRANCE •

Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais



La Chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais est un établissement public au service des agriculteurs, des collectivités locales et de l'ensemble des acteurs du monde rural. Elle a pour mission de représenter les intérêts du monde agricole vis-à-vis des pouvoirs publics et de contribuer à la performance durable de l'agriculture régionale.

Elle mobilise pour cela de multiples compétences : conseils en techniques de production, diversification, Installation, agro-écologie... Les équipes informent et conseillent les agriculteurs au quotidien dans l'évolution et l'adaptation de leurs entreprises, et accompagnent leurs projets. C'est pourquoi, la Chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais s'est naturellement investie depuis 2013 dans le Programme Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH). Ce projet, multi partenarial, est porté et cofinancé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. L'objectif premier de ce dispositif

est de maintenir l'élevage dans ces territoires afin de préserver les zones humides et leurs fonctionnalités. Ce programme est une belle opportunité pour les éleveurs situés sur les 6 sites concernés en Nord Pas de Calais. Ils peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique de notre structure comme par exemple un suivi de leurs prairies, une analyse technico-économique de leur atelier, des réunions d'échanges...

Contact :

Anne Laure DEMARTHE - Chargée de mission PMAZH - Chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais – 03.21.60.57.70

Chambre d'Agriculture de la Somme



un nouveau développement pour plus de vie dans les territoires

Nous sommes 65 collaborateurs pluridisciplinaires à la Chambre d'agriculture de la Somme et intervenons « sur le terrain » auprès des agriculteurs, des salariés agricoles et des collectivités.

Nous contribuons au développement de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières. Nous accompagnons les agriculteurs par le conseil, la formation et la gestion de projets afin de les aider à faire évoluer leurs pratiques, sécuriser leur activité, ouvrir des

perspectives de développement.

Notre expertise et notre connaissance des agriculteurs et des milieux agricoles nous placent aussi comme un partenaire privilégié des collectivités pour leur apporter des solutions globales et sur-mesure aux enjeux de leur territoire.

C'est en 2012 que la Chambre d'agriculture a lancé, en partenariat avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral, un programme d'action en faveur du maintien de l'agriculture durable en Plaine Maritime Picarde, fleuron naturel et touristique du département en matière de zones humides.

Aujourd'hui, la Chambre d'agriculture de la Somme est un acteur privilégié aux côtés de nombreux partenaires et contribue activement à la préservation de l'agriculture et de la biodiversité.

Contact : Stéphane Verscheure, responsable du service Elevage

s.verscheure@somme.chambagri.fr

www.somme.chambre-agriculture.fr (Suivez-nous sur [Facebook](#) et [LinkedIn](#))

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer



→ www.ca-psy.fr

Conservatoire Botanique National de Bailleul

Conservatoire Botanique National



BAILLEUL

Le Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBL) a pour mission de connaître, préserver et faire connaître les espèces végétales et leurs associations dans les milieux naturels, sur le territoire des Hauts-de-France et de la Normandie orientale.

Depuis plusieurs années, le CBNBL accompagne l'Agence de l'eau Artois-Picardie dans le développement et l'application de son Programme de maintien de l'agriculture en zone humide.

Le CBNBL a proposé une méthode IQPZ pour suivre et évaluer l'évolution des prairies humides concernées par le programme en Plaine maritime picarde (Indice de Qualité Phytocénotique des Zones humides adapté aux prairies, ou IQPZ « Prairies »).

Le CBNBL participe également au programme de Cartographie nationale des habitats naturels (CarHAB), porté par le Ministère de la transition écologique et solidaire. Dans ce cadre, en 2017, le CBNBL a testé la méthode de cartographie CarHAB sur le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut. A la croisée de ces deux programmes, le CBNBL s'est proposé en 2019 d'évaluer la pertinence de la cartographie CarHAB réalisée sur le territoire de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut pour prédire la localisation des prairies humides.

Conseil Départemental de la Somme



Depuis les années 80, le Département de la Somme mène une politique active en faveur de la préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Il a ainsi créé 10 000 ha de zones de préemption majoritairement le long de la vallée de la Somme et sur la côte picarde. Il a acquis 218 ha d'espaces en ENS dont la gestion écologique est majoritairement assurée par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie. Il intervient en maîtrise

d'ouvrage pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien de sites en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, le Conservatoire botanique de Bailleul, la fédération de pêche de la Somme, la fédération de chasse, etc.. Il intervient également en subventionnement de ces organismes pour la réalisation de leurs missions.

La vallée de la Somme constitue le plus vaste ensemble de marais tourbeux alcalins de l'Ouest de l'Europe. Ces milieux présentent des intérêts écologiques et paysagers exceptionnels, reconnus à différentes échelles et accueillent de très nombreuses espèces remarquables, de flore comme de faune. Le secteur de la vallée situé entre Corbie et Abbeville (la Moyenne vallée de la Somme) présente des enjeux agro-écologiques élevés, avec une activité d'élevage essentielle. Le maintien des prairies et donc de l'élevage est une priorité sur ce secteur afin d'en préserver la biodiversité.

Le Département de la Somme porte depuis 2009 des Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEc) à destination des éleveurs de la Moyenne vallée de la Somme. En 2015, ce territoire s'est inscrit dans le Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH) initié par l'Agence de l'eau à l'échelle du bassin Artois-Picardie en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Somme et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie. Le Département s'implique dans l'animation du PMAZH au côté de la Chambre d'Agriculture et notamment sur le volet foncier. Il recherche avec l'aide de ses partenaires : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et Chambre d'Agriculture, des terrains communaux en zones humides qui pourraient être revalorisés grâce au pâturage.

Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres



Conservatoire
de l'espace
littoral
et des rivages
lacustres

www.conservatoire-du-littoral.fr/

Conservatoire d'espaces naturels de Picardie



Conservatoire
d'espaces naturels
Picardie

Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie a pour objet de contribuer à la préservation et la valorisation du patrimoine naturel en région à travers la maîtrise foncière ou d'usage et la gestion contractuelle de sites naturels remarquables. Il intervient sur plus de 11 000 ha d'espaces naturels de grand intérêt dans notre région. Il assure l'étude, la protection, la

gestion et la valorisation de ces sites afin de s'assurer que le patrimoine naturel remarquable qui s'y trouve soit préservé, restauré ou développé. Les Conservatoires assurent notamment des travaux qui permettent de restaurer ou de maintenir de bonnes conditions de vie et de reproduction pour la faune et la flore.

Egalement, à travers ses missions, il s'attache à sensibiliser le maximum d'utilisateurs de la nature à la prise en compte du patrimoine naturel dans leurs activités ainsi qu'à apporter son expertise auprès de porteurs de projets ou d'acteurs locaux pour la prise en compte des milieux naturels.

Il contribue au programme de maintien de l'agriculture en zones humides mené en moyenne vallée de la Somme. Ce programme co-piloté par la Chambre d'agriculture et le Conseil départemental de la Somme est mis en œuvre depuis 2016. Le Conservatoire décline le volet relatif à la biodiversité en étudiant les enjeux écologiques des prairies des 24 exploitations engagées dans le programme.

Contact :

Clémentine COÛTEAUX, Responsable départementale Somme
1, place Ginkgo - Village Oasis - 80044 Amiens cedex 1
Tél. 03 2289 84 10 - 06 83 77 55 86

Forum des Marais Atlantiques



Le Forum des Marais Atlantiques (FMA) est un syndicat mixte, né dans les années 1990, spécialisé sur les zones humides. Cet organisme public a pour vocation de faciliter la gestion durable des zones humides et de concilier les activités humaines avec une bonne gestion de l'eau et la préservation de la biodiversité. Pour cela, le travail du FMA s'axe sur trois volets :

- L'acquisition et la diffusion de connaissances ;
- L'appui aux porteurs de projets ;
- L'animation d'un réseau de partenaires.

Le siège du FMA est localisé à Rochefort (17) et dispose de deux antennes : l'antenne de Brest (29) et l'antenne de Saint-Omer (62). C'est cette dernière qui intervient sur le programme de maintien de l'agriculture en zones humides (PMAZH), en accompagnant l'Agence de l'eau dans ses missions, sur :

- L'organisation de journées thématiques (voyages d'études en marais Poitevin et en Avesnois) ;
- La récupération, la capitalisation et la valorisation des données (rédaction de fiches de capitalisation, relecture de posters...) ;
- La cartographie des prairies des 8 sites pilotes selon 3 niveaux d'humidité (hygrophile, mésohygrophile, mésophile) ;
- La participation aux réunions (COFIL, COTECH de sites pilotes et de l'AEAP) ;
- Le lien avec la mission nationale sur l'élevage en milieux humides (échange d'informations entre les 3 sites expérimentaux et le PMAZH) ;
- L'appui à l'organisation de la journée de restitution de novembre (propositions, relecture de fiches, tenue d'un stand...).
- La diffusion et le partage d'actualités et d'informations sur le PMAZH (newsletter Esc@le, lettre Forum, mails...).

Institut de l'Élevage



L'Institut de l'Élevage (Idele) est l'institut technique de recherche appliquée pour les filières herbivores françaises. Il est qualifié par le Ministère de l'Agriculture. La vocation de l'Institut de l'Élevage est d'améliorer la compétitivité des élevages herbivores et de leurs filières, tout en préservant les ressources et en répondant aux attentes sociétales. Organisme de recherche-développement, l'Institut de l'Élevage est à la convergence de la recherche et du conseil. Idele travaille sur de nombreuses thématiques et notamment sur l'environnement, les systèmes d'élevage... mais également

sur le transfert des innovations auprès des éleveurs et les facteurs du changement. Il appuie les organismes de conseil en élevage dans leur travail (formation des conseillers, journées techniques, partenariats de recherche...).

Dans le cadre du PMAZH, l'Institut de l'élevage a proposé un bilan participatif du programme. Les objectifs étaient triple :

- Connaître les points forts et les points à améliorer du programme
- Avoir un retour de l'ensemble des parties prenantes du PMAZH (éleveurs, conseillers, financeur...)
- Proposer des évolutions et des pistes d'amélioration pour la poursuite du programme

Ce travail s'est fait à la fois via la consultation des partenaires lors de réunions collectives participatives et également via des entretiens semi-directifs individuels auprès des acteurs du programme. Les résultats de ce bilan sont présentés dans une brochure disponible sur demande.

Métropole Européenne de Lille



La Métropole Européenne de Lille rassemble 90 communes et plus d'un million d'habitants sur un territoire à la fois rural et urbain, composé de grandes villes et de villages.

Au sein d'une agglomération disposant historiquement de peu d'espaces verts, dans une région densément peuplée dont les habitants sont très demandeurs de nature et de loisirs, la Métropole lilloise s'est dotée, depuis une quinzaine d'années de nouveaux espaces naturels aménagés, d'intérêt métropolitain.

De grands sites naturels, aujourd'hui plébiscités par la population, ont ainsi été créés ou confortés :

- Le Parc de la Deûle (Grand Prix National du Paysage en 2006, Prix du Paysage du Conseil de l'Europe en 2009) ;
- Le Val de Marque et la chaîne des lacs de Villeneuve d'Ascq ;

- Les linéaires de canaux du Val de Lys, de la Basse-Deûle et de la liaison Deûle-Escaut. Ces espaces accueillent plusieurs sites de loisirs et de découverte, connus et appréciés d'un public toujours plus large.

L'ambition de la MEL est d'offrir aux habitants sur l'ensemble de son territoire, l'accès à des espaces de nature, de préserver des espaces à haute valeur écologique et d'étoffer l'offre d'animation à destination du grand public.

Le Val de Lys est l'un des grands territoires de nature de la MEL, il présente un potentiel d'environ 680 ha d'espaces de nature à valoriser et à développer. 67 % du territoire du val de Lys sur la surface non bâtie est agricole.

Les prairies, qui couvrent plus de 480 hectares de ce territoire, sont liées à la fonction hydraulique de la Lys. Ces zones agricoles permettent, au-delà de leur fonction première de production, de tamponner les inondations. Elles sont également le support de biodiversité, d'une qualité paysagère. La valeur patrimoniale des prairies, en partie liée également aux modes de gestion pratiqués, est donc à valoriser.

Dans le cadre du projet transfrontalier du « Leievallei – Parc de la Lys » qui a notamment pour objectif la réalisation d'une stratégie transfrontalière pour la valorisation et préservation de la trame verte et bleue, la MEL veut s'assurer de la pérennité des zones humides et donc des prairies humides, tout en valorisant l'agriculture en s'appuyant sur des politiques publiques et en trouvant des leviers d'actions avec les partenaires privés.

D'où le travail partenarial engagé entre la chambre d'agriculture, la Métropole Européenne de Lille et Vet'el, accompagné par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le cadre de son 10ème programme en faveur du maintien de l'agriculture en zones humides, pour accompagner les agriculteurs et expérimenter des solutions adaptées aux spécificités des milieux humides ; ceci afin de concilier performance économique des exploitations agricoles et maintien des zones humides et de toutes leurs fonctions.

Parc Naturel Régional de l'Avesnois



Le Parc naturel régional de l'Avesnois pilote un Programme d'actions multi-partenarial pour le maintien de l'agriculture en zones humides, dont les partenaires sont la Chambre d'agriculture, les Bio en Hauts de France, le VETEL, ACE.

Ce PMAZH couvre 42 Communes du Parc, soit environ 27.000 ha de SAU et 500 exploitations, principalement dévoués à l'élevage bovin.

Les prairies humides constituent des milieux riches en diversité floristique et faunistique. Les agriculteurs sont les premiers gestionnaires des milieux humides.

Ce programme nous permet donc d'expérimenter et proposer des solutions permettant un équilibre entre développement d'une agriculture viable et intégrée au paysage, et préservation des zones

humides et de leurs fonctions.

En plus d'acquérir des références locales, l'objectif du programme est d'apporter une expertise et un conseil spécifique appréhendant le lien entre prairies humides, diversité floristique et parasitisme des animaux.

Les éleveurs peuvent notamment bénéficier d'un suivi particulier à la gestion de leurs prairies en zones humides (Pâtur'Ajuste), d'un audit technico-économique, d'un suivi vétérinaire et parasitaire de leurs animaux.

En 2018, 20 agriculteurs étaient engagés dans le PMAZH

Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale



www.parc-opale.fr

Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut



Le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut a été identifié en 2013 comme site émergent « agriculture – zone humide », dans le cadre d'une convention signée entre l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et l'APCA. Le périmètre du programme s'étend sur 35 des 55 communes classées du Parc et comportent 240 exploitations agricoles dont 188 élevages concernés par les prairies (SAU moyenne : 71 ha - Surface en herbe moyenne : 25 ha). La moitié des exploitations sont en polyculture –élevage, l'autre moitié en élevage spécialisé avec prédominance de l'élevage bovin lait.

Depuis 2013, les axes développés dans ce cadre, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Nord Pas-de-Calais, Avenir Conseil Elevage, Vetel sont les suivants:

- Accompagnement technique de 26 agriculteurs (suivis technico-économiques - conseils et accompagnement sur la maîtrise du parasitisme) : suivi individuel et collectif
- Réflexion sur la gestion des prairies humides (travail de caractérisation du degré d'hydromorphie des prairies, accompagnement du groupe d'éleveurs en transfrontalier sur la gestion de l'herbe et l'autonomie fourragère, mise en œuvre du concours prairies fleuries)
- Travail spécifique sur la capitalisation et l'évaluation des actions menées depuis 5 ans (croisement des données disponibles entre les différents acteurs, participation à la rédaction de fiches de partage d'expérience...).
- Accompagnement des agriculteurs dans les mesures de gestion contractuel de l'espace avec le dispositif actuel (MAEC) et de préparation du prochain dispositif post-PAC
- Mise en place d'expérimentation (gestion collective de fossé, démarche Pâture Ajuste)

Scopela



www.scopela.fr

Le pâturage des prairies humides a façonné en grande partie le paysage de la plaine maritime picarde et constitue toujours une activité économique importante pour le territoire. Cependant, depuis plus de 30 ans, le nombre d'éleveurs s'est fortement réduit et près de 40% des surfaces en prairies ont disparu.



Syndicat Mixte
Baie de Somme
Grand Littoral Picard

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard agit depuis de nombreuses années pour favoriser le maintien d'une activité d'élevage durable en zone humide. En partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Somme, il mène depuis 2012 un programme d'action complet pour le maintien de l'élevage en zones humides.

Depuis 7 ans, de nombreuses actions ont ainsi été réalisées : suivi technico-économique de 50 exploitations d'élevage volontaires ; animation des MAEC (actuellement 120 éleveurs engagés pour plus de 2 000 ha de prairies et 300 km de fossés) ; étude sur les itinéraires techniques à mettre en place pour maintenir la biodiversité sur les prairies ; accompagnement technique individuel et collectif des éleveurs (réalisation de fiches techniques et vulgarisation de l'action menée, organisation du concours prairies fleuries) ; recherche de valorisation pour les productions issues de zone humide (études de marché ; réflexion sur la valorisation de la viande bovine, création de la marque « Baie de Somme – Saveurs »).

Vet'el

VET'EL est un réseau de vétérinaires praticiens des régions Nord-Pas de Calais et Picardie, créé en 2000 à l'initiative conjointe :

- du *Syndicat des Vétérinaires Libéraux du Nord de la France (SVLNF)* : structure représentative interrégionale des vétérinaires praticiens du Nord-Pas de Calais et de Picardie, déclarée auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais, et affiliée au *Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SNVEL)* ;
- de la *Fédération Régionale des Groupements Techniques Vétérinaires (FRGTV)* : association loi 1901 à vocation technique (études, formation continue) déclarée auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais, regroupant des vétérinaires praticiens exerçant dans le domaine des productions animales (élevage bovin, ovin, porcin et aviaire), elle-même affiliée à la *Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (SNGTV)* ;

Le réseau VET'EL regroupe 50 cabinets et cliniques vétérinaires situés dans le Nord, le Pas-de-Calais, l'Aisne, l'Oise et la Somme et ayant une activité dans le domaine des Productions Animales.

Par son lien syndical et associatif direct, VET'EL est également en contact régulier et coordonne des actions partenariales pour l'ensemble des vétérinaires des régions Nord-Pas de Calais et Picardie.

Vetel travaille avec l'Agence de l'Eau Artois picardie depuis 10 ans, à la préservation et la valorisation des Zones humides. Cela s'est concrétisé en 2011/2012 par la réalisation d'une première étude en collaboration avec le conservatoire d'espaces naturels de Lillers, qui nous a permis de poser les bases d'une réflexion locale sur la gestion raisonnée du parasitisme des bovins en zones humides. Nous avons formé plus de 60 vétérinaires sur ce sujet. Nous formons également les éleveurs ainsi que les différents partenaires du PMAZH : techniciens des

Chambres, de l'environnement... Nous en sommes au cinquième projet d'étude avec 120 élevages en suivi parasitaire dans 8 sites humides des Hauts de France : Plaine Maritime Picarde, Scarpe Escaut, Boucle et Val de Lys, Vallée de la Slack, Avesnois, Moyenne Vallée de la Somme et Audomarois.

Le Dr Anne Barbier Bourgeois est la vétérinaire référente technique des questions sanitaires, principalement parasitaires, en zones humides. Elle est membre de la commission Bien-être animal de la SNGTV et de la commission parasitologie ainsi que du groupe de travail national sur les zones humides. Un référentiel « gestion raisonnée du parasitisme en zones humides » réalisé par ce groupe de travail, sera édité prochainement.

Le Dr Aurélien Meurisse est vétérinaire praticien à Autingues dans le Pas-de-Calais, membre de la commission épidémiologie de la SNGTV, président du GTV 62 et il réalise plusieurs audits parasitaires chez des éleveurs du Marais Audomarois.